

LE TEMPS  
DU RÉPIT 2016

CHEQUES  
VACANCES



# PLAN ÉPARGNE CHÈQUES VACANCES

- Vous souhaitez constituer une épargne destinée à financer vos vacances, vos loisirs...
- L'AFM-Téléthon peut vous soutenir dans votre projet grâce au Plan Épargne Chèques Vacances.



AFMTELETHON  
INNOVER POUR GUERIR



## // QU'EST-CE QUE LE PLAN ÉPARGNE CHÈQUES VACANCES ?

Il s'agit d'une épargne constituée durant 6 mois et abondée d'une participation de l'AFM-Téléthon. Le montant de l'échéance prélevée sur votre compte bancaire est différent selon votre situation :

- Vie à domicile : 25 €
- Vie en établissement ou en foyer : 15 €

À l'issue de cette épargne, vous recevez un chéquier vacances d'une valeur de 300 €.

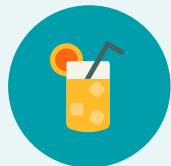
## // QU'EST-CE QUE LE CHÈQUE VACANCES ?

C'est une aide personnalisée aux vacances et aux loisirs, qui se présente sous la forme de titres de paiement d'une valeur de 10 €. Le Chèque Vacances est valable 2 ans après l'année d'émission.

## // À QUOI SERT-IL ?

Il permet de régler les services de vacances et de loisirs en France et dans les DOM TOM. Il est le bienvenu dans tout le réseau des 135 000 professionnels du tourisme qui acceptent les Chèques Vacances pour :

- Votre hébergement (hôtels, campings, clubs village, ...)
- Voyager (train, avion, bateau, autoroute, agence de voyage, location de voitures, ...)
- Vous restaurer (restaurants, pizzerias, brasseries, ...)
- Organiser les vacances de vos enfants (colonies, centres aérés, clubs, ...)
- Vos loisirs (zoo, parcs de loisirs, ...)
- Vous cultiver (théâtre, cinéma, concerts, monuments, musées, ...)



## // QUAND PEUT-ON FAIRE UNE DEMANDE DE PLAN ÉPARGNE CHÈQUES VACANCES ?

Les demandes de Plan Épargne Chèques Vacances sont disponibles en début d'année (une seule demande possible par an et **NON CUMULABLE** avec une demande de Passeport Répit).

## // CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER D'UN PLAN ÉPARGNE CHÈQUES VACANCES

### • Être atteint d'une maladie neuromusculaire

Le bénéficiaire du Plan Épargne Chèques Vacances doit être atteint d'une maladie neuromusculaire.

### • Adulte/enfant majeur

Le Plan sera ouvert dans la limite d'un plan par personne.

### • Ne pas être imposable sur le revenu

(concernant les adultes rattachés au foyer fiscal de leurs parents, ils ne doivent pas avoir un revenu imposable supérieur à 13 744 €)

### • Pour les familles ayant un ou plusieurs enfants malades

- La demande sera faite au nom du représentant légal,
  - L'étude du dossier sera faite sur la base de l'avis d'imposition des parents qui ne doivent pas être imposables.
- (dans le cas de plusieurs enfants atteints, un plan pourra être ouvert pour chacun d'entre eux, le montant de la mensualité sera multiplié par le nombre de plans ouverts)





## POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

**Vous pouvez contacter**

- La Délégation de votre département
- Votre Service Régional



**AFM-Téléthon**  
**Mission Répit - Aide aux aidants**  
**1, rue de l'Internationale - BP 59**  
**91002 ÉVRY cedex**



Association reconnue d'utilité publique

1, rue de l'Internationale - BP 59 - 91002 Évry cedex  
Tél : 33 (0) 1 69 47 28 28 - Fax : 33 (0) 1 60 77 12 16  
Siège social : AFM - Institut de Myologie  
47 - 83, boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris cedex 13  
[www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)